CHOISY-le-ROI
Place Gabriel Péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
Service Urbanisme
✆ 01.48.92.44.44

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° PC 094 022 26 00016
Déposé le : 22/06/2026
Demandeur : S.C.I. HERVIER CHOISY
Représenté par : Monsieur HERVIER Christian
Sur un terrain sis à : 63 avenue de Villeneuve-Saint-Georges à Choisy-le-Roi (94600)
Références cadastrales : 22 AQ 22
Nature des travaux : Création de surface de plancher

S.C.I. HERVIER CHOISY
MONSIEUR HERVIER CHRISTIAN
54 RUE CHEVREUL
94600 CHOISY-LE-ROI

DECISION DE REJET TACITE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur,

Par un courriel notifié en date du 16/07/2026 nous vous informions que votre demande de **permis de construire** était incomplète et nous vous demandions de faire parvenir à la mairie dans un délai de trois mois un certain nombre de pièces.

A ce jour, vous n'avez pas complété entièrement votre demande, c'est pourquoi nous vous rappelons qu'en vertu de l'article R. 423-39 du Code de l'urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une **DECISION TACITE DE REJET depuis le 17/10/2026**. Vous n'êtes donc pas autorisé à réaliser les travaux envisagés dans le dossier de permis de construire.

Je vous invite dès lors à déposer une **nouvelle demande d'autorisation** en mairie.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A Choisy le Roi, le 03 NOV. 2026

Pour le Maire de Choisy-le-Roi,
et par délégation,
Ali ID ELOUALI
1er Adjoint au Maire

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement* ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.